

**EXTRAIT du registre des Arrêtés du Maire
du 24 Avril 2025**

ARRÊTÉ

**portant réglementation sur la circulation et
le stationnement Rue de l'Abbé Gautier –
Circulation sens unique Rue de la Poterne**

Le Maire de la Commune d'ÉPINEUIL,

VU les articles L 2212-1 et suivants, ainsi que l'article L.2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs généraux du maire en matière de police municipale ;

VU la demande formulée le 18 Avril 2025 par l'Association Rencontres et Fêtes concernant une demande d'interdiction de stationnement et de circulation dans la rue Abbé Gautier suite à la pose d'un chapiteau (mise en place pour le vide-greniers du 1^{er} Mai)

ARRÊTE :

Article 1 – Du Mardi 29 Avril 2025 à partir de 18h00 au Vendredi 02 Mai 2025 jusqu'à 19h00, la circulation et le stationnement seront interdits Rue Abbé Gautier. La rue de la Poterne sera à sens unique (dans le sens Grande Rue Alfred Grévin – Rue des Fossés)

Article 2 – Le présent arrêté sera affiché par la commune d'ÉPINEUIL.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon la loi en vigueur.
Monsieur le 3^{ème} Adjoint d'Épineuil ou son délégué est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à La Sous-Préfecture d'AVALLON, Monsieur le Major de la Brigade de Gendarmerie de Tonnerre, Monsieur le 3^{ème} Adjoint d'Épineuil ainsi qu'à son délégué.

Le Maire

Françoise SAVIE EUSTACHE

